



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 1^{er} avril 2015
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.2

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'an deux mille quinze, le premier avril à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-quatre mars deux mille quinze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel BOISSON Dominique DELPECH Patrick DESCLAUX Edmond FONTA Christian LAIGNEAU Annette	MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis RUSSO Ida SANCÉ Bernard SUSSET Martine URSULE Béatrice
SICOVAL	
LATTARD Pierre	
MURETAIN	
DELSOL Alain	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
MORINEAU Christine	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

DOITTAU Véronique, représentée par M. MEDINA
GRENIER Maurice, représenté par Mme RUSSO
HAJIJE Samir, représenté par Mme LAIGNEAU
ROUGÉ Michel, représenté par M. SANCÉ
TOUTUT-PICARD Elisabeth, représentée par Mme URSULE

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COUCHAUX Christophe
DUVERT Claude
ESCOULA Louis
FAURE Dominique

FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRIMAUD Robert
LABORDE Pascale
LAFON Arnaud
LATTES Jean-Michel
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MONTI Jean-Charles
MOUDENC Jean-Luc
PACE Alain

PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERIEYS Alain
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués :
En exercice : 66
Présents : 17
Votants : 22

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2014, qui concorde avec le compte de gestion, et présente, comme ce dernier un excédent global de clôture de 204 086.84 €.

Il est rappelé que l'année 2014 a été marquée à la fois par le renouvellement des instances du SMEAT, consécutif aux élections municipales, et par l'enclenchement du processus de révision du SCoT (résultant de son obligation de mise en compatibilité avec la loi ENE¹ au plus tard le 1^{er} janvier 2017). La feuille de route de ce processus été progressivement définie au cours du 2^{ème} semestre, incluant l'ouverture de plusieurs chantiers débordant le strict objectif de mise en compatibilité avec la loi ENE, et la prescription de la première révision est intervenue le 9 décembre 2014.

A la même date a, en outre, été approuvée la mise en compatibilité du SCoT associée à la déclaration de projet du lycée à Pibrac (procédure engagée à l'initiative de la région Midi-Pyrénées).

Par ailleurs le SMEAT a poursuivi, en 2014, ses missions au titre de la mise en œuvre du SCoT :

- suivi des documents d'urbanisme (momentanément suspendue, de mi-février à mi-juin 2014, jusqu'à ré-installation du groupe de suivi des documents d'urbanisme) ;
- recueil de données en vue de la mise à jour de l'outil de veille du SCoT ;

ainsi que sa contribution au programme de travail de l'InterSCoT.

L'exécution du budget 2014 traduit ces activités. Il est toutefois précisé que le solde, en recette de fonctionnement, qui était attendu en 2014 du FEDER-SUDOE (subventions au titre du projet Naturba, lequel est achevé depuis 2012) n'a pas, du fait de la durée des procédures de validation et de paiement des instances gestionnaires du programme européen, pu être versé intégralement au cours de l'exercice 2014, et doit donc être reporté en 2015 (pour un montant, toutefois, inférieur au solde attendu²).

Conséquence de ce retard de versement, le SMEAT a été amené à reporter, et devra ré-inscrire au budget primitif 2015, la 2^{nde} partie (116 500 €) de son versement à l'AUAT au titre du programme partenarial 2014.

De ce fait, les principaux éléments du compte administratif 2014 se présentent de la manière suivante :

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	303 494.21 €
o Location et entretien locaux :	23 935.21 €
o Frais d'acte et contentieux	11 241.86 €
o Contribution au titre du programme mutualisé de l'auat	248 000.00 €
o Autres dépenses administratives	20 317.14 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	225 549.69 €

¹ ENE : loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement.

² Le montant attendu en 2014 était de 65 000 € pour le SMEAT ; outre le montant versé en 2014 (6 688,90 €) l'autorité de gestion du programme SUDOE a fixé, fin 2014, le montant du solde de clôture attribué au SMEAT à 12 000 € environ.

Pour information : le SMEAT a formulé un recours gracieux contre cette décision, afin d'obtenir une revalorisation de ce montant.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 132 475.00 €
dont contribution au GIP InterSCoT 132 475.00 €

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre Dotation aux amortissements 2 150.00 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 663 668.90 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Atténuation de charges 11 619.00 €
- Remboursement, subventions, participations 669 052.90 €
- Résultat de fonctionnement antérieur 137 025.04 €
- Autres produits exceptionnels 382.06 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 818 079.00 €.

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Immobilisations incorporelles 1 561.80 €
- Immobilisations corporelles 2 572.83 €
- Autres immobilisations financières 100.00 €

Montant total de dépenses d'investissement : 4 234.63 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté : 51 761.37 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 2 150.00 €

Montant total de recettes d'investissement : 53 911.37 €.

Il sera donc proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2014 arrêté :

- En dépenses de fonctionnement à 663 668.90 €
- En recettes de fonctionnement à 818 079.00 €
- En dépenses d'investissement à 4 234.63 €
- En recettes d'investissement à 53 911.37 €

Ce compte faisant ressortir un excédent :
en section de fonctionnement, de : 154 410.10 €
en section d'investissement, de : 49 676.74 €,
soit un total de 204 086.84 €

**Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 du SMEAT arrêté :

• En dépenses de fonctionnement à	663 668.90 €
• En recettes de fonctionnement à	818 079.00 €
• En dépenses d'investissement à	4 234.63 €
• En recettes d'investissement à	53 911.37 €

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 14 avril 2015.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC